

ASSEMBLÉE NATIONALE3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2503

présenté par
M. Le Fur

ARTICLE PREMIER

A la fin de la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« assistance médicalisée active à mourir »

les mots :

« euthanasie ou d'un suicide assisté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Non seulement comme disait Albert Camus « mal nommer les choses , c'est ajouter au malheur du monde », mais c'est empêcher par avance le contrôle de la procédure de fonctionner convenablement puisque les responsabilités et les modalités de l'acte ne sont pas précisées au départ, ouvrant ainsi par avance la porte aux dérives. Cet amendement répond par ailleurs à un souci de satisfaire l'objectif constitutionnel d'intelligibilité de la loi